

PMF FEM/PNUD/SENEGAL

PROGRAMME DE MICRO FINANCEMENT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Dakar, le 13/06/2016

Le Coordonnateur National

Réf.27/16/KM/jd

Aux membres du Comité National de Pilotage

Objet : Atelier de mise à niveau du CNP dans le cadre du démarrage de la sixième phase opérationnelle du PMF/ FEM.

Chers Collègues,

Dans le cadre du démarrage de la sixième phase opérationnelle du PMF/FEM, le Comité National de Pilotage est convoqué le vendredi 17 juin à partir de 09 heures à l'hôtel « Chez Salim » sis au Lac Rose. L'objectif de cette rencontre est de permettre aux membres dudit comité d'échanger sur les *directives opérationnelles* et les *initiatives stratégiques* du programme.

En vous remerciant d'avance pour votre participation, je vous prie de croire, Chers Collègues, à l'assurance de ma considération distinguée.

Documents joints :

- L'agenda de l'atelier ;
- Les directives opérationnelles du PMF/FEM ;
- Les initiatives stratégiques pour OP6 ;
- La liste des indicateurs qui figurent dans le canevas de rédaction des projets.



Khatary MBAYE
Coordonnateur National du
PMF/FEM/PNUD

ATELIER DE MISE A NIVEAU DU CNP

Vendredi 17 juin 2016

Hotel CHEZ SALIM, Lace Rose

AGENDA

9h-09h30mn : Mise en place

09h30mn -09h50mn

- Présentation de la situation du programme par le Coordonnateur National (CN)
- Discussions.

09h50mn-10h20mn :

Présentation sommaire des directives opérationnelles du PMF FEM par le CN
Discussions

10h20mn-10h40mn: Pause

10h40mn-12h:

Présentation du CNP

Règles et procédures du CNP, par le CN
Discussions

12h -13h 15mn

- Présentation des initiatives stratégiques (IS) par le CN
 1. *La conservation communautaire des paysages terrestres et marins*
 2. *Une agroécologie innovante et favorable au climat*
 3. *Les co-avantages de l'accès à une énergie de faible émission de carbone*
 4. *Les coalitions pour la gestion des produits chimiques du niveau local à l'échelle mondiale*
- Discussions

13h15mn- 15h: Pause

15h-16h

- Présentation des initiatives stratégiques (Suite)
 5. *Les plateformes de dialogue OSC-Gouvernement sur les politiques et la planification environnementales*
 6. *La promotion de l'inclusion sociale*
 7. *Les connaissances sur les pratiques citoyennes de base portées à l'échelle mondiale*
- Discussions

16h-16h30mn

Appréciation des indicateurs du canevas de rédaction des projets à la lumière des initiatives stratégiques.

- Discussions
- Recommandations du CNP pour une mise à jour/adaptation des indicateurs aux IS

16h30-17h : Récapitulation et clôture

Directives opérationnelles du PMF FEM

Objectif du présent document

Ces directives opérationnelles sont destinées à aider les coordonnateurs nationaux du PMF/FEM, coordonnateurs sous-régionaux (CN / CSR), les Comités de Pilotage National (CNP), les Comités de pilotage sous-régional (SRSC), groupes focaux nationaux (GFN), les bureaux de pays du PNUD et, le personnel des Institutions nationales d'accueil (INA) dans l'exécution des programmes au niveau des pays. Elles sont fondées sur l'expérience et les connaissances acquises tant au niveau national que mondial par des années de mise en œuvre du Programme de microfinancements FEM. Elles fournissent le cadre de base pour les opérations sur la structure, la mise en œuvre, et l'administration du programme. Elles portent également sur le cycle du projet et des décaissements des fonds. Le suivi & évaluation du Programme et projets aussi bien que le reportage sont couverts dans le mécanisme de suivi & évaluation du PMF FEM.

Les directives et les modèles qui y sont énoncés sont sensés s'appliquer de façon générale à tous les programmes nationaux de PMF du FEM. Il est reconnu, toutefois, qu'aux différents contextes et situations, il faudra des différentes réponses et adaptations. Toute question sur l'application des dispositions particulières des directives ou des besoins d'adaptation devrait être adressée au Directeur Général de PMF et à l'Equipe Centrale de Gestion du Programme. Quant aux questions administratives et financières, des réponses peuvent être fournies par le document des règles, et si nécessaire, elle peut être adressée au Point Focal PMF approprié à l'UNOPS.

Liste des acronymes

BAC : budget Code de classification des comptes
OBC : Organisation à base communautaire
CCF : Cadre de coopération avec les pays
CO : Bureau du pays
COA : Plan comptable (ATLAS)
COB : Budget de fonctionnement Pays
CPMT : Equipe centrale de gestion du programme
SNP : Stratégie nationale du programme
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial
S & E : Suivi et Evaluation
MOA : protocole d'accord
Document d'engagement MOD Divers
NC : Coordonnateur national
PFN : Point Focal National
GFN : Groupe Focal National
ONG : Organisation non gouvernementale
INH : National Institution d'accueil
CNP : Comité National de Pilotage (CNP)
PO : Programme opérationnel
AP : Assistant de programme
SBAA : Accord type d'assistance de base
SOP : procédures opérationnelles standards
SRC : Sous-Coordonnateur régional
SRSC : Comité directeur sous-régional
SPS : Stratégie du Programme sous-régional
TOR : Termes des références
CNUDB : Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
UNCCD : Convention des Nations Unies pour combattre la désertification
PNUD : Programme des Nations Unies
UNOPS : Bureau des Nations Unies pour les services
CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

PARTIE I: LA STRUCTURE DU PROGRAMME de MICROFINANCEMENTS DU FEM

1. La structure du Programme de microfinancements du FEM (PMF), mis en œuvre par le PNUD, est décentralisée et fondée sur les besoins nationaux. Dans les paramètres établis par le Conseil du FEM et reflétés dans le document de projet pour une phase opérationnelle, le programme vise à fournir aux pays, et aux communautés locales le maximum d'initiatives et de l'appropriation. Cette décentralisation est contrebalancée par le besoin de cohérence des programmes et la responsabilisation des pays participants pour la réalisation des objectifs environnementaux mondiaux du FEM, et des accomplissements particuliers du PMF comme indiqué dans le document de projet pour chaque phase opérationnelle.
2. Le PMF est une approche globale et multi-focale en domaine d'intervention de projet FEM, approuvé pour financement par le Conseil du FEM sur la base d'une reconstitution périodique, et mis en œuvre pour le compte du partenariat FEM par le PNUD et exécuté par l'UNOPS. Dans le cadre du PNUD, le PMF, en tant que programme global, est traitée différemment des autres programmes nationaux ou régionaux du PNUD.
3. Le Conseil du FEM approuve le formulaire d'Information du projet PMF (PIF), le document de non objection du PDG de FEM, et le document du projet FEM pour une phase opérationnelle précise. Le document de projet de PMF fournit le cadre pour les opérations de PMF en conformité avec le mandat du FEM, y compris des critères spécifiques pour les réalisations du projet. Elle énonce également de nombreux programmes et les exigences d'information financière pour laquelle le PNUD a la responsabilité légale.
4. En tant que programme global, le PMF rassemble les programmes nationaux des pays participants dans toutes les régions du monde. Les principaux critères d'éligibilité pour les pays à participer au PMF sont les suivantes:
 - Existence des besoins environnementaux et les menaces dans les domaines focaux ou thématiques d'intervention du FEM;
 - Ratification d'au moins une des conventions de Rio, y compris la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et Convention des Nations Unies pour Combattre la Désertification (UNCCD);
 - L'engagement du gouvernement dans les pays participant et de soutien à l'exécution du programme selon les directives opérationnelles;
 - Possibilité de solides relations gouvernement-ONG et le soutien positif de la société civile locale;
 - Engagement de mobilisation des ressources: le PNUD pays et le Gouvernement partagent les ressources de FEM et non-FEM disponibles pour le financement de PMF au niveau national. Ils peuvent soutenir les efforts pour attirer d'autres sources de cofinancement; Environnement favorable à l'exécution des projets;

Structure du Siège de PMF

5. Une unité du PNUD / FEM au siège du PNUD à New York offre une surveillance fiduciaire pour l'ensemble de ses activités du FEM, y compris le PMF. Le personnel clé du siège du PNUD comprend le Coordonnateur exécutif du PNUD FEM, et son adjoint (e), qui sont juridiquement responsables au PNUD et au Conseil du FEM pour l'utilisation des ressources du FEM.

6. La gestion globale du programme SGP, les orientations opérationnelles et de soutien aux programmes de pays, ainsi que l'identification et l'établissement du PMF dans de nouveaux pays, sont menées par l'équipe centrale de gestion du programme SGP (CPMT). La CPMT est composée d'un Directeur Général et un directeur général adjoint; spécialistes des programmes responsables du soutien aux groupes des pays et domaines d'intervention, gestion des connaissances, et le suivi & évaluation; Associés programme, ainsi que des consultants externes au besoin.

7. L'Office des Nations Unies pour les Services aux Projets (UNOPS) fournit des services d'exécution du programme dans le domaine administratif, financier, juridique, opérationnel, l'approvisionnement et la gestion de projet pour le PMF tel que décrit en détail dans le manuel des procédures Standards des Opérations du PMF UNOPS (SOP). Le Coordonnateur du groupe PMF UNOPS et son équipe travaillent en étroite collaboration avec le directeur général adjoint du PMF mondial et le personnel CPMT.

8. Le Directeur Général du PMF et son adjoint, sont responsables de la gestion globale, la politique de développement stratégique de direction, et les efforts de mobilisation des ressources du PMF. Les spécialistes de programme sont principalement responsables des orientations sur les domaines d'intervention du FEM et les orientations thématiques, l'appui des programmes nationaux, confiés des responsabilités de coordination régionale, le partage des connaissances, le développement de partenariat et de réseautage. Au besoin, le Global Manager et Vice Global Manager peuvent déléguer certaines fonctions à des spécialistes du programme.

9. Les équipes régionales du PMF, composé d'au moins un membre du personnel de CPMT et de l'UNOPS, ainsi que le coordonnateur régional ou national senior au besoin, fournissent une gamme de conseils techniques, opérationnelles, de gestion et de soutien administratif aux programmes nationaux dans chacune des six régions FEM du monde, répartis comme suit:

- l'Afrique
- les Etats } arabes
- l'Asie }
- l'Europe et la CEI }
- du Pacifique }
- Amérique Latine } & les Caraïbes

gouvernement hôte, et développe des liens avec d'autres ressources financières et techniques dans le pays.

19. Le Bureau pays du PNUD est également responsable de fournir un appui opérationnel - la signature par le RR de MOA de subvention de projet (au nom de l'UNOPS); lettres de nomination aux membres du CNP (au nom du SGP); décaissements locaux des subventions; l'administration des RH, ainsi que d'aider à l'exercice d'audit du programme. Les étapes détaillées pour chacun des aspects opérationnels sont décrits dans les SOP PMF UNOPS. Le Bureau pays du PNUD joue également un rôle fondamental dans le lancement d'un nouveau programme PMF en termes d'approbation de la demande du gouvernement d'être un pays participants de PMF et en aidant CPMT à organiser la mission de démarrage.

PARTIE II : MISE EN ŒUVRE ET L'ADMINISTRATION DES PROGRAMMES NATIONAUX PMF

Les arrangements institutionnels au pays

20. Alors que le PMF est un programme mondial, au niveau des pays, il fonctionne par l'accord global du PNUD dit SBAA, mais reste responsable devant le groupe CPMT / UNOPS PMF du Siège et, en définitive, au Conseil du FEM. Il existe deux modalités de base pour les arrangements de l'hébergement du PMF que le CPMT, en consultation avec les parties prenantes du pays, va décider pour le programme national. Dans la plupart des pays, le programme est organisé par le Bureau pays du PNUD, mais cela peut aussi signifier que le bureau du PMF est physiquement situé en dehors des locaux du bureau pays. Là où il ya des problèmes d'accessibilité, et sur base de consultations avec les parties prenantes, le programme pourrait être hébergé par une Institution National Hôte (INH), qui peut être une ONG ou une institution académique.

21. Dans le cas d'hébergement par une INH, l'UNOPS établit et administre un sou-contrat avec l'INH qui décrit l'appui technique et des services administratifs devant être fournis, ainsi que le budget de fonctionnement applicables. Dans tous les cas, le Bureau pays du PNUD fournit un appui nécessaire sur les opérations de PMF dans le pays en coordination avec le CPMT et l'UNOPS. Quelles que soient les modalités d'accueil, tous les programmes nationaux répondent même aux dispositions du document du projet de la phase opérationnelle pertinente et directives opérationnelles PMF mondial.

22. Comme noté ci-dessus, les CN sont supervisés par les points focaux régionaux de la Direction Générale pour la majorité des questions opérationnelles et techniques, tandis qu'ils répondent directement du DG du PMF mondial. Les CN sont également responsables devant le RR du PNUD pour les dépenses de programmes au niveau national et sur les questions relatives au respect des normes éthiques et professionnelles du PNUD. Le RR du PNUD avec les membres du CNP

est chargé de préparer l'évaluation annuelle de performance du NC et recommandation concernant la situation contractuelle pour révision par CPMT et l'UNOPS.

21. En gardant à l'esprit que le mandat du PMF est de développer et favoriser les capacités des OSC dans les pays participants, il est attendu que comme les programmes nationaux deviennent mûrs, il sera possible de transférer l'hébergement du Programme du Bureau pays du PNUD à l'INH. Toute décision pour le transfert devrait être fondée sur un processus de consultation complet et l'analyse des facteurs clés, et doit être approuvée par la CPMT, en consultation avec le RR du PNUD. Dans certains cas, lorsque l'INH sélectionnée ne répond pas entièrement aux résultats attendus, et après consultation avec les parties prenantes, le contrat peut être résilié par la CPMT et l'UNOPS, et l'hébergement sera transféré soit au Bureau pays du PNUD ou à une autre INH.

22. Le rapport avec une INH peut aller de la fourniture d'espace de bureau, pendant que le CN et le CNP portent l'entière responsabilité de la gestion du programme, dans lequel l'INH est chargé de fournir des services spécifiquement convenus, tels que des conseils et l'appui techniques; à celui dans lequel l'INH porte l'entière responsabilité de la gestion du programme PMF. L'étendue de la responsabilité sera clairement définie dans le contrat de services signé par l'UNOPS et l'INH. Elle peut évoluer au fil du temps.

23. L'identification d'un pool de INH approprié peut être effectuée par un processus d'appel d'offres, ou par accumulation graduelle d'une liste d'organisations disponibles et intéressés, en consultation avec les intervenants clés. La branche locale d'une l'ONG internationale ne sera pas normalement admissible. La légitimité et la neutralité des INH potentiels au sein de la communauté des ONG nationales sont des qualifications essentielles pour mener à bien les activités d'octroi des subventions de PMF. Une fois que le pool d'organisations a été établi, les facteurs suivants seront considérés par la CPMT et le PNUD bureau pays afin de sélectionner le meilleur candidat:

- L'envergure nationale et la crédibilité;
- Bonnes relations de travail avec d'autres OSC, y compris la participation à l'environnement / le développement des réseaux;
- La compatibilité démontrée dans les procédures, les objectifs et les fonctions d'octroi de subventions du PMF, le FEM et le PNUD;
- L'Expérience significative dans la communauté, l'environnement et du développement participatif;
- L'implication et une expertise technique dans les questions environnementales liées aux zones d'intervention du FEM et les conventions de Rio;
- La gestion des programmes et la capacité administrative éprouvée avec les systèmes en place.

24. Le CN est normalement un employé de l'UNOPS alors que le contrat est administré localement par le Bureau pays du PNUD pour le compte de l'UNOPS. Dans certains cas,

Membres du CNP devrait avoir un intérêt et dévouement permanents à travailler avec les communautés et de partager avec elles une vision de développement durable. Ils devraient aussi comprendre pour expliquer aux communautés locales ce que signifie « penser globalement, agir localement » en termes des domaines d'intervention de FEM et besoin de la communauté locale. Les membres du CNP doivent avoir une grande crédibilité et une grande expérience de travail avec les communautés locales et les OSC dans le pays et peuvent donc représenter leurs besoins et leurs intérêts dans les discussions du comité. Une représentation forte et expérimentée, et techniquement compétente de la société civile sur le CNP est crucial en tant que moyen de garder le PMF adapté à son mandat de travailler avec les ONG, les OCB et les peuples autochtones. Ces membres doivent également avoir les connaissances requises sur les domaines focaux du FEM et / ou des thèmes spécifiques tels que le genre, les moyens d'existence durables et la gestion des connaissances. Des membres Gouvernementaux et des des organismes donateurs devraient occuper des postes pertinents pour le travail du CNP et à un niveau où ils pourraient prendre des décisions au nom de leurs organismes. Les membres des institutions gouvernementales et de bailleurs des fonds doivent être à mesure de prendre des décisions qui engagent les institutions qu'ils représentent. Le CNP et le CN, sont responsables de l'application des procédures participatives, démocratiques, impartiales et transparentes dans l'examen et l'approbation des projets, ainsi que tous les autres aspects de la mise en œuvre du programme au niveau des pays conformément au document de projet PMF de la phase opérationnelle donnée.

32. La composition d'un CNP nouvellement créé est soumise à l'approbation du Directeur Général. Les autres nominations seront approuvées par le Point Focal responsable du Pays à la direction générale. En général, un seul représentant du gouvernement sur le CNP est nécessaire. Toutefois, selon les circonstances, les programmes de pays peuvent avoir des représentants gouvernementaux supplémentaires dans la personne des points focaux de la Convention. Le RR PNUD signe les lettres de nomination des membres du CNP.

33. Les membres du CNP servent habituellement pour une période de trois ans. Chaque programme national ou sous-régional doit décider si ce mandat est renouvelable, et la façon de procéder pour le renouvellement. En général, un renouvellement périodique des membres du CNP est une pratique saine pour le renouvellement des idées et des compétences dans la mise en œuvre des projets. Le renouvellement peut toucher un quart des membres par an ; il faut éviter le renouvellement de tout le comité en une fois.

34. La participation aux réunion du CNP est sans compensation monétaire. Les dépenses de voyage pour les visites du site du projet ou des réunions du CNP peuvent être couvertes par le budget de fonctionnement du Programme.

35. Le CNP adopte des décisions par consensus, et rarement recours au vote pour déterminer si un projet est approuvé ou une action particulière est prise. Pour faciliter les rencontres, le CNP peut décider de choisir son président (s) de la façon suivante: (i) l'un des membres les plus experts engagés à la présidence pour une période de temps donnée, (ii) les membres à

présider des réunions sur une base rotative à renforcer la participation de chaque membre, et (iii) sur une approche de co-présider avec une représentation du gouvernement et non gouvernementaux afin de promouvoir le leadership de la société civile et des OSC du gouvernement de collaboration qui sont des objectifs institutionnels du programme. Le CN sert comme secrétaire ex-officio du CNP, il participe aux délibérations, mais pas à la prise des décisions dans le processus de sélection des projets. Normalement le CN convoque les réunions du CNP et sert de secrétariat à ces assises. Il prépare les comptes rendus, et tiens les archives des documents et décisions prises à chaque réunion. Une copie du compte rendu de réunion signée par les membres doit être déposée au PNUD.

36. Dans la nomination des membres du CNP, le CN et le RR du PNUD devraient considérer à la fois l'expertise et les qualifications des candidats individuels, ainsi que la balance dans la composition de l'ensemble du Comité. Alors que certaines institutions (le PNUD, ministère et organismes gouvernementaux appropriés, l'INH) doivent être représentées dans le CNP, les membres devraient également être choisis comme individus venant du secteur privé et la communauté des bailleurs de fonds pour contribuer de manière significative aux diverses besoins d'expertise du CNP (par exemple sur les domaines d'intervention du FEM, moyens d'existence durables, les considérations de genre, les communications, la mobilisation des ressources, le développement des capacités). Le CN, après consultation avec les membres du CNP et le RR du PNUD, peut recommander à la direction générale des changements dans la composition du CNP, s'il devient clair que la participation d'un membre en particulier ne contribue plus au programme.

37. L'objectivité, la transparence et la crédibilité du CNP est d'une importance primordiale pour le succès du programme de pays, et à maintenir de bonnes relations entre les intervenants. En règles générales, des programmes de pays ne peuvent pas examiner les propositions introduites par les organisations dont les membres siègent au CNP. Une ONG peut néanmoins soumettre des propositions quand son représentant au CNP a terminé son mandat. Exceptionnellement, et dans des conditions spécifiques pré-approuvée par le CPMT, les OSC avec les membres siégeant au CNP peut soumettre des propositions.

Stratégie du programme national

38. Avant que tout octroi de subventions ou d'autres activités du programme puisse avoir lieu, chaque pays participant doit avoir une stratégie du programme national a approuvée ou la stratégie du Programme sous-régional (ci-abrégée SNP). L'élaboration / révision de la SNP est conçue en conformité avec le document de projet de la phase opérationnelle donnée; les cadres stratégiques de planification liés aux différentes conventions de Rio; ainsi qu'avec l'exercice national de formulation des activités du FEM.

39. Pour les nouveaux programmes nationaux, le développement de la SNP est l'une des premières tâches à entreprendre par le CN et le CNP nouvellement formé. Dans le nouveau ou l'ancien programme, il est important d'impliquer les principales parties prenantes et le CNP

dans le processus d'élaboration et de révision de SNP. À cet égard, la SNP peut être considérée comme un document vivant, et doit être révisée ou mise à jour dans chaque phase opérationnelle du PMF, ou quand c'est jugé nécessaire par le CNP, pour aligner les priorités du programme national avec les politiques du FEM et celles du document du programme PMF global de la phase opérationnelle donnée.

40. Comme décrit dans le canevas de préparation de la SNP, le développement ou la révision de la SNP a pour objectifs généraux:

- Identifier les circonstances et les priorités nationales du pays vis-à-vis du document de projet pour la phase opérationnelle donnée;
- Fournir aux intervenants un document cadre pour comprendre les priorités de financement du PMF pour une meilleure appropriation nationale;
- Fournir un cadre stratégique pour l'allocation des ressources, spécialement la sélection des projets du PMF, à travers les zones géographiques et / ou thématiques;
- Servir de cadre pour les opérations du programme national et de guider la mise en œuvre du programme;
- Constituer le cadre de base pour l'évaluation des réalisations du programme national et d'impact.

41. L'élaboration / révision de la CPS devraient être entrepris dans un processus participatif qui mobilise l'ensemble des parties prenantes non-gouvernementales et gouvernementales dans le pays. La préparation de la SNP devrait être considérée non seulement comme un document pour satisfaire les exigences globales de programmation, mais comme un processus qui a une valeur en soi dans la vie nationale. Les principaux acteurs dans le processus sont le CN (qui facilite le processus, et est responsables de la rédaction du draft de la stratégie) et le CNP (qui fournit avis et des conseils tout au long du processus, et approuve le produit final).

42. La SNP doit contenir: (a) le contexte général du pays que le programme national doit prendre en compte; (b) les principaux objectifs du pays et les objectifs du Prodoc de PMF global pour la phase opérationnelle donnée; (c) concentration géographique (avec cartes) et / ou thématiques domaines d'intervention; (d) les activités prioritaires à être soutenues par octroi de subventions, et (e) le cadre des résultats attendus, les indicateurs, et le plan de S&E.

43. Étapes recommandées pour le développement du CPS sont:

- ✓ NC prépare un projet initial de la SCP pour la consultation avec le CNP basé sur le Document de projet SGP actuel;
- ✓ Large consultation des parties prenantes clés tenues avec les OSC, gouvernementaux, universitaires et autres parties concernées pour discuter des questions pertinentes;
- ✓ Incorporation des contributions des parties prenantes dans le projet de la SNP par le CN, et l'approbation préliminaire par le CNP